

L'Anse-Saint-Jean, le 3 février 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 3 février 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

Est présent également monsieur Jérôme Durocher, directeur des travaux publics.

Sont absents : Monsieur Anicet Gagné

028-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

029-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 13 janvier 2020
4. Lecture et adoption des comptes du mois
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de janvier 2020
5. Renouvellement des petites caisses
6. Lecture de la correspondance
- 6.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2020
7. Administration
- 7.1 CFGA des Rives-du-Saguenay – Sollicitation de contribution bénévole.
- 7.2 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- 7.3 Adoption du règlement # 20-366 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020
- 7.4 Offre de service pour la planification du rôle et des responsabilités du comité conjoint – Mallette
- 7.5 Offre de service en vue de la préparation d'un avis d'expropriation
8. Travaux publics
- 8.1 Permis d'intervention annuel 2020 pour travaux d'aqueduc, d'égout ou d'entretien mineur – Ministère des Transports
- 8.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal – 356, rue Saint-Jean-Baptiste
- 8.3 Échange des lots 57-1-8-7 et 57-1-4-2 contre les lots 57-1-8-8 et 57-1-4-3, rue Vébron – Dossier de monsieur Jonathan Grant et madame Julie Audesse

- 9.1 Urbanisme
- 10.1 Sécurité publique
- 11. Loisir, Culture, Tourisme et Vie communautaire
 - 11.1 Appui à la MRC pour le dépôt d'un projet contre les changements climatiques
 - 11.2 Appui à la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean dans le cadre du dépôt d'une demande au programme d'aide financière aux infrastructures relatives et sportives
 - 11.3 Halte gourmande – quai municipal – démarche de financement – Programme proximité du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ)
 - 11.4 Jumelage Florac – L'Anse-Saint-Jean – délégation restreinte – Festival 48 Images secondes – Immersion au Saguenay
 - 11.5 Programme de soutien à l'intégration de l'adoption aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Démarche de financement
- 12 Varia
- 13. Rapport des comités et informations
- 14. Période de questions
- 15. Fermeture de la séance

030-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020.

031-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE 3 JANVIER 2020

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2020 au montant de 110 662.55 \$ et des paiements directs au montant de 7 599.17 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

032-2020

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de janvier 2020 au montant de 145.20 \$ et de 174.60 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

033-2020

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay - Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités

régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9.2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12.1 % pour les garçons et 6.3 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème Nos gestes, un + pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement de déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

034-2020

CFGA DES RIVES-DU-SAGUENAY - SOLLICITATION DE CONTRIBUTION BÉNÉVOLE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 100,00 \$ au Centre de formation générale (CFGA) des Rives-du-Saguenay pour la participation des élèves inscrits au programme d'intégration sociale en provenance du Bas-Saguenay afin de réaliser des sorties.

035-2020

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50.00 \$ comme participation financière à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

036-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 20-366 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et présentation du projet de règlement # 20-366 a été donné à la séance régulière du 13 janvier 2020 par monsieur Victor Boudreault;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement # 20-366 a été transmise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 20-366 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour le budget de l'année 2020.

037-2020

OFFRE DE SERVICE POUR LA PLANIFICATION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ CONJOINT - MALLETTTE

CONSIDÉRANT QU'À la dernière négociation de la convention collective, nous devons réaliser les descriptions des rôles et responsabilités de chaque poste;

CONSIDÉRANT QUE ce travail demande de mettre en place un comité de travail afin de se pencher sur la question;

CONSIDÉRANT QUE la composition de ce comité et son fonctionnement n'ont pas été précisés lors de la dernière convention collective et qu'il est nécessaire d'établir les bases du travail à accomplir;

CONSIDÉRANT QUE Mallette a fourni une offre de service répondant aux besoins mentionnés précédemment;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de l'entreprise Mallette au montant de 4 375 \$ plus taxes afin de nous aider à bien définir le rôle et le fonctionnement du comité de travail.

038-2020

OFFRE DE SERVICE EN VUE DE LA PRÉPARATION D'UN AVIS D'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit acquérir des terrains pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la durée des négociations risque de nuire au bon déroulement du projet;

CONSIDÉRANT QUE faute d'entente avec les propriétaires, la municipalité devra aller en expropriation et que ce processus prend un certain temps;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service des Avocats Gaudreault, Saucier, Simard au montant de 30 000 \$ plus taxes pour débiter dès maintenant les procédures en expropriation afin d'éviter tout retard au projet.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION À RESPECTER LA POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'administration municipale dépose au conseil la politique de santé et sécurité au travail qui entend respecter les obligations que lui imposent les lois et règlements en matière de santé et sécurité du travail et s'attend à ce que les travailleurs respectent leurs obligations découlant de ces mêmes lois et des droits de gérance de l'employeur.

039-2020

PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2020 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT OU D'ENTRETIEN MINEUR - MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir la permission du Ministère des Transports pour effectuer des travaux dans l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT QUE nous devons aviser le Ministère des Transports pour la réalisation de tous les travaux;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité demande son permis d'intervention pour l'année 2020 et qu'elle s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux et autorise monsieur Jérôme Durocher, directeur des travaux publics et inspecteur municipal à signer au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean tous les documents nécessaires.

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL - 356, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Suite à de nouvelles informations, le conseil désire reporter ce point au mois de mars 2020.

040-2020

ÉCHANGE DES LOTS 57-1-8-7 ET 57-1-4-2 CONTRE LES LOTS 57-1-8-8 ET 57-1-4-3, RUE VÉBRON - DOSSIER DE MONSIEUR JONATHAN GRANT ET MADAME JULIE AUDESSE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Grant et madame Audesse ont fait l'achat des lots 57-1-8-7 et 57-1-4-2 de la municipalité en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les lots mentionnés sont traversés par un ruisseau de part et d'autre ce qui rend toute construction impossible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des lots 57-1-8-8 et 57-1-4-3 de dimension semblable aux lots de monsieur Grant et madame Audesse;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'échanger desdits lots afin de permettre à

monsieur Grant et madame Audesse de réaliser leur projet de construction.

Et de mandater Me Gagnon à faire le contrat d'échange et d'autoriser le directeur général et le maire à signer tous les documents nécessaires à cet échange.

Et que la Municipalité assume tout frais d'arpentage additionnels relativement au dossier visant à régulariser la présente situation.

041-2020

APPUI À LA MRC POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre les changements climatiques est identifiée comme un enjeu prioritaire pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de mieux s'adapter aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a élaboré un programme d'aide financière intitulé « Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et que ce programme s'adresse aux municipalités ainsi qu'aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE L'objectif du programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT la résolution C-19-05 adoptée par le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 8 janvier 2019 qui, entre autres, stipule « que le comité politique d'aménagement de la MRC soit mandaté pour évaluer la nature des impacts potentiels des changements climatiques sur le territoire de la MRC et proposer toutes mesures de mitigation et d'adaptation à mettre en œuvre à cet égard »;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la MRC est de déposer un projet avec l'appui des treize municipalités et que ce projet soit réalisé conjointement et en concertation avec le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail axé sur la définition, l'élaboration et sur le suivi du projet sera prochainement mis en place par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC du Fjord-du-Saguenay est axé dans un esprit de complémentarité et n'entre pas en conflit avec la démarche actuellement en cours du plan d'action visant à contrer les changements climatiques et la protection des actifs municipaux;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers DE CONFIRMER à la MRC du Fjord-du-Saguenay l'appui et l'intérêt de notre municipalité à collaborer au projet.

ET de proposer monsieur Bernard Larouche et monsieur Réjean Fortin substitut pour faire partie du comité de travail de la MRC dont le mandat portera sur la définition, l'élaboration, et le suivi du projet.

042-2020

APPUI À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN DANS LE CADRE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

CONSIDÉRANT QUE la station de ski le Mont-Édouard a des infrastructures vieillissantes qui ne répondent plus aux besoins de sa clientèle actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc., gestionnaire de la station de ski, via son conseil d'administration ainsi que le conseil municipal ont tous deux identifié le maintien et la mise à niveau des infrastructures existantes de la Municipalité comme une priorité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et du Québec ont conjointement lancé un programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et que ce programme s'inscrit parfaitement dans les besoins d'investissement identifiés par le conseil d'administration de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc;

CONSIDÉRANT QUE le programme subventionne les coûts admissibles à hauteur de 66,67 % et que ce niveau de subvention permettrait de rendre abordable pour la Société de développement une mise à niveau sans nuire de manière marquée à sa santé financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'apport important de la station de ski le Mont-Édouard en tant que moteur économique et que la santé de celle-ci et celle de la Municipalité sont intimement liées;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean appuie la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc. dans le dépôt d'une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

043-2020

HALTE GOURMANDE - QUAI MUNICIPAL - DÉMARCHE DE FINANCEMENT - PROGRAMME PROXIMITÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (MAPAQ)

CONSIDÉRANT la saison estivale 2019 dans le cadre de l'animation musicale et l'essai d'une halte gourmande au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT les résultats probants et les retombées économiques en termes de rayonnement et de mise en marché de proximité de produits de spécialités, de terroirs ou de saveurs boréales;

CONSIDÉRANT QUE l'étape de mise à l'essai a été concluante et que la prochaine saison sera échelonnée sur une période de deux jours consécutifs pendant six week-ends entre le mois de juin et septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'acceptabilité du Comité touristique et son renforcement dans le cadre des cibles d'interventions concertées lors du colloque touristique de L'Anse-Saint-Jean tenue en octobre dernier;

CONSIDÉRANT les améliorations locatives quant à l'espace dédiée à la halte gourmande selon les paramètres d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et la configuration devant accueillir au moins six producteurs-transformateurs au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement auprès du Directeur au développement dans le cadre du programme Proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du volet 1- Appui aux initiatives collectives pour le projet d'investissement en infrastructure au quai municipal de L'Anse-Saint-Jean.

044-2020

JUMELAGE FLORAC - L'ANSE-SAINT-JEAN - DÉLÉGATION RESTREINTE - FESTIVAL 48 IMAGES SECONDES - IM

CONSIDÉRANT le séjour et l'accueil de 5 jeunes des Cévennes en visite à L'Anse-Saint-Jean en juillet 2019 dans le cadre de la réalisation d'un troisième et dernier volet d'une trilogie mettant en perspective l'histoire du jumelage franco-qubécois Florac – L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le lancement en avril 2020 de la programmation du Festival 48 Images seconde mis sur pied par le Ciné-Club de Florac mettant en valeur la région du Saguenay pour sa 11^{ème} Édition;

CONSIDÉRANT la démarche de renforcement entre les deux municipalités et récemment la relance publique avec la population floracoise d'une nouvelle entente de jumelage initiée en décembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une démarche de financement par le Directeur au développement selon les possibilités de prospection de programmes de mobilité axés sur le développement et le perfectionnement professionnels dans les secteurs culturel et social tout en favorisant les découvertes interculturelles et le maillage des réseaux avec l'Office Franco-Québécoise de la jeunesse ainsi que le Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Et que l'on délègue une représentation municipale restreinte compte-tenu des délais impartis et des ressources financières disponibles.

045-2020

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC) - DÉMARCHE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée dans une démarche visant la réalisation d'un Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du Programme Municipalité pour l'innovation climatique (MIC) du (FCM);

CONSIDÉRANT l'appréciation des risques liés au bassin versant de la rivière Saint-Jean – secteur habité de L'Anse-Saint-Jean quant à l'analyse et l'évaluation des impacts des changements climatiques sur la dynamique d'écoulement, l'intégrité physique de la rivière et des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT le partenariat développé avec le Laboratoire de géographie appliquée (LERGA) de l'Université du Québec de Chicoutimi quant à la réalisation de cartes thématiques et de tableaux des résultats reliés aux scénarios de risques, des facteurs de vulnérabilité et d'exposition des populations et des actifs municipaux, ainsi que la prise de décision selon des données climatiques projetées et probantes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du programme PIACC est de l'ordre de 65 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 65 000 \$ selon l'indice de vitalité économique de L'Anse-Saint-Jean avec un cumul maximal de 80 % des aides financières publiques;

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de financement d'un montant jusqu'à concurrence de 5 000 \$ auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage à respecter les balises de financement en lien avec sa part des coûts affectés au présent projet.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault nous donne certaines informations concernant la maison des Aînés.

Il nous mentionne les heures d'ouverture du centre de tri qui sont le vendredi de 12 h à 16 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous informe que le comité touristique est en période de sollicitation auprès de commerces pour le dépliant touristique pour la prochaine saison. Il nous informe que la halte gourmande sera sur 6 fins de semaine et ils

sont en recrutement d'artistes. Le travail de préparation du festival des fours à pain se poursuit. Le comité prévoit organiser ce deuxième festival lors de la fin de semaine du travail en septembre prochain. Il invite toutes les entreprises à venir à la prochaine réunion du comité touristique qui aura lieu le 25 février à la station touristique le Mont-Édouard.

Madame Chloé Bonnette

Invite la population à participer à la consultation publique « Municipalité amie des aînés » qui aura lieu le mercredi 5 février à La Petite École de 10 h à 12 h 00.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. n'opèrera pas le site de la pêche blanche. Il invite les gens à être prudents et d'éviter d'y aller. Il nous informe que sur le territoire de la zec il y a deux lacs ouverts pour pêcher à la truite. Il invite la population à aller faire un tour au Mont-Édouard pour regarder les compétitions de ski du NORAM. Nous aurons également une compétition de ski de fond au mois de mars 2020.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel remercie tous les bénévoles pour le travail fait à la compétition de NORAM.

Cette compétition internationale nous donne une idée de l'impact de la renommée que le Mont-Édouard, le Bas-Saguenay et la région ont à l'international.

PÉRIODE DE QUESTIONS

046-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Victor Boudreault propose la fermeture de la séance à 19 h 59.

Madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».